



RAPPORT ANNUEL 2021

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICEPHORE

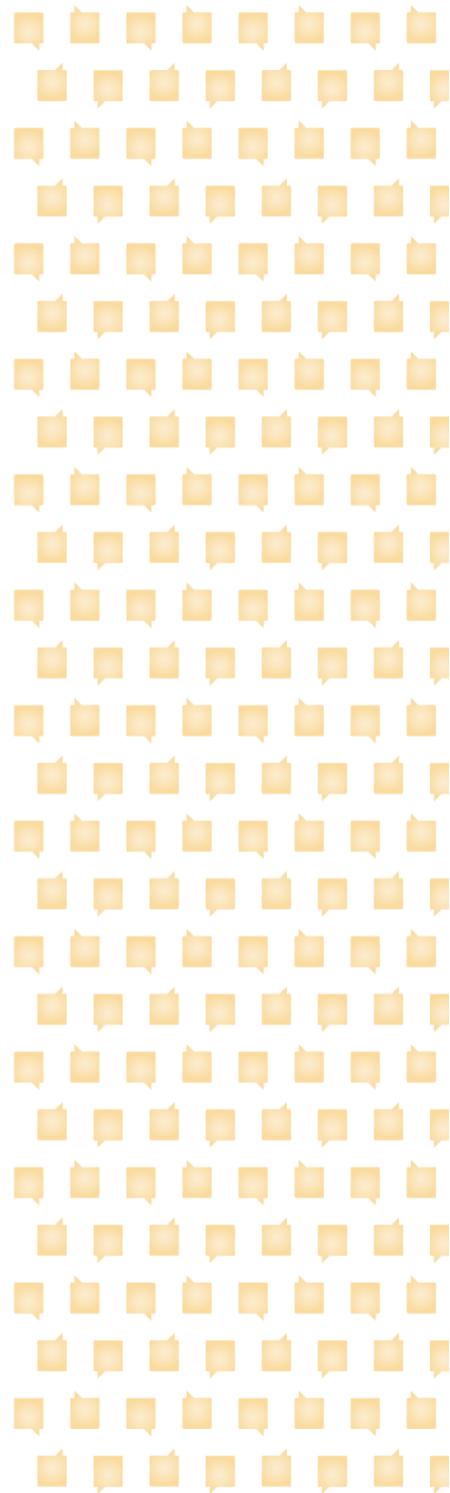


TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Contexte..... | 2 |
| 2. | Travaux réalisés..... | 6 |
| 3. | Suivi environnemental des eaux..... | 6 |
| 4. | Performance environnementale..... | 8 |
| 5. | Suivis sonores..... | 10 |
| 6. | Projets environnementaux et communautaires..... | 11 |
| 7. | Bilans des années 2020 et 2021..... | 13 |
| 8. | Développement de la propriété..... | 15 |
| 9. | Autres dossiers..... | 17 |
| 10. | Résultats..... | 18 |
| | Annexe 1 Calendrier thématique annuel..... | 19 |
| | Annexe 2 Bilan du reboisement..... | 21 |
| | Annexe 3 Bilan 2021 des plaintes..... | 23 |



NOTE

Le rapport d'activités 2021 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org

1. CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de WM.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Informer les membres et le milieu à propos des opérations du site et des projets
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant le fonctionnement des installations et l'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou des préoccupations soulevées dans le milieu. Après chaque rencontre, un compte rendu est rédigé et validé par les membres, puis diffusé sur le site Web du Comité.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité :

www.vigilancewmst-nicephore.org



Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 - Composition du Comité en date du 24 novembre 2021

| Catégorie | Fonction ou organisme | Nom |
|------------------------------|---|---|
| Voisinage | Résident du Club du Faisan | Guillaume Perreault Smith |
| | Citoyen | Alain Gauthier |
| Milieu municipal | MRC Drummond | Michel Noël Anick Verville |
| | Ville de Drummondville | Sarah Saint-Cyr Lanoie Daniel Pelletier Marie-Ève Vadnais |
| Groupes environnementaux | COGESAF | Yves Gatién (Président du Comité) |
| | Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) | Marie-Pascale Duvieusart |
| | Société ornithologique du Centre-du-Québec | Suzanne Lévesque |
| Organismes socio-économiques | Chambre de commerce de Drummondville | Marc Tremblay |
| Milieu agricole | UPA | Dorothéa Beier |

Tableau 2 – Membres ayant quitté le Comité en cours d'année 2021

| Catégorie | Fonction ou organisme | Nom |
|------------------|-----------------------------|---|
| Voisinage | Résidente du Club du Faisan | Diane Faucher |
| Milieu municipal | Ville de Drummondville | Roger Leblanc Stéphanie Lacoste John Husk |

Élections municipales

Les élections municipales, tenues à l'automne 2021, ont entraîné un remaniement de certains sièges au sein du Comité. Un nouveau membre du milieu municipal s'est joint et plusieurs sièges demeurent vacants. Ces vacances seront comblées en 2022.

Tableau 3 – Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2021

| | Fonction | Nom |
|---------------------|--|-------------------------------|
| Équipe de WM | Directeur des affaires publiques | Martin Dussault |
| | Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement | Ghislain Lacombe ing. |
| | Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore | Marc-Olivier Lamothe |
| | Ingénieur régional | Vu Tran |
| | Ingénieur régional | Daniel Camara Tchogang Ngayap |

Tableau 4 - Partenaires de WM ayant réalisé des présentations en 2021

| Organisation partenaire | Nom | Présentation |
|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| GARAF | Pablo Desfossés, coordonnateur | Visite de la maison GARAF |

Tableau 5 – Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2021

| | Fonction | Nom |
|----------------------------|----------------|------------------------------------|
| Équipe de Transfert | Animation | Alex Craft |
| | Comptes rendus | Camille Montreuil Anne Bélanger |

1.2 CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

À PROPOS DU CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

UN CALENDRIER ADAPTÉ AUX CIRCONSTANCES DE LA COVID-19

L'année 2021 a été bien remplie, ayant permis de rattraper certains thèmes n'ayant pu être traités en 2020 en raison de l'annulation de la rencontre de mars 2020. C'est le cas, par exemple, du bilan de l'année 2020.

Considérant les consignes sanitaires en vigueur, les rencontres ont eu lieu en visioconférence, à l'exception de celle de novembre 2021. Par ailleurs, la visite extérieure des installations, habituellement tenue en septembre, a dû être reportée, mais les membres ont eu l'occasion de visiter la maison GARAF pour la première fois depuis son inauguration, et ont reçu une invitation à communiquer directement avec WM pour une visite individuelle.

NOUVEAUX THÈMES INTÉGRÉS AU CALENDRIER 2021

En 2021, un point statutaire permettant un suivi, tout au long de l'année, de l'exploitation de la phase 2, où WM avait repris temporairement ses opérations, a été ajouté au calendrier.

Trois nouvelles présentations thématiques ont aussi été intégrées :

- Valorisation du bois issu du déboisement
- Bilan des gaz à effet de serre (*finalement reportée en 2022, afin d'alléger les rencontres*)
- Plan d'urgence (*finalement reportée en 2022, afin d'alléger les rencontres*)

Le calendrier thématique 2021 complet est disponible en annexe 1.

2. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Travaux réalisés en 2021

Exploitation de la phase 2

- 1^{er} temps : utilisation de l'espace créé par le tassement des déchets au fil des ans
 - 2^e temps : reprofilage à la verticale (augmentation de la capacité)

Travaux autorisés par le ministère

Exploitation de la phase 3A

Reprofilage à la verticale (augmentation de la capacité)

Travaux autorisés par le ministère



Photo : travaux d'exploitation de la phase 2

Premiers travaux d'aménagement de la phase 3B

Déboisement et profilage du sol
Valorisation du bois coupé
Aménagement du mur sol-bentonite (mur étanche, ceinturera la phase 3B)



Photo : tranchée pour le mur sol-bentonite

Prolongement en continu du système de captage des biogaz

- Forage de 25 puits verticaux



Photo : puits de captage des biogaz

3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

SUIVI RÉALISÉ AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne.

Les données sont prises à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (8 points d'échantillonnage)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (10 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est dans le roc sous la couche d'argile (6 puits)

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par une firme externe et transmis au ministère. Le rapport pour l'année 2020 a été déposé en mars 2021.

Pour interpréter les données, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes inscrites dans la réglementation
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau (parfois dans des concentrations qui excèdent en elles-mêmes les normes)
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

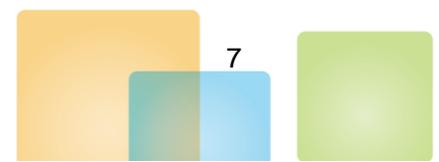
RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE - 2020

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2020 à l'aide d'une carte interactive. Aucune problématique particulière n'a été notée.

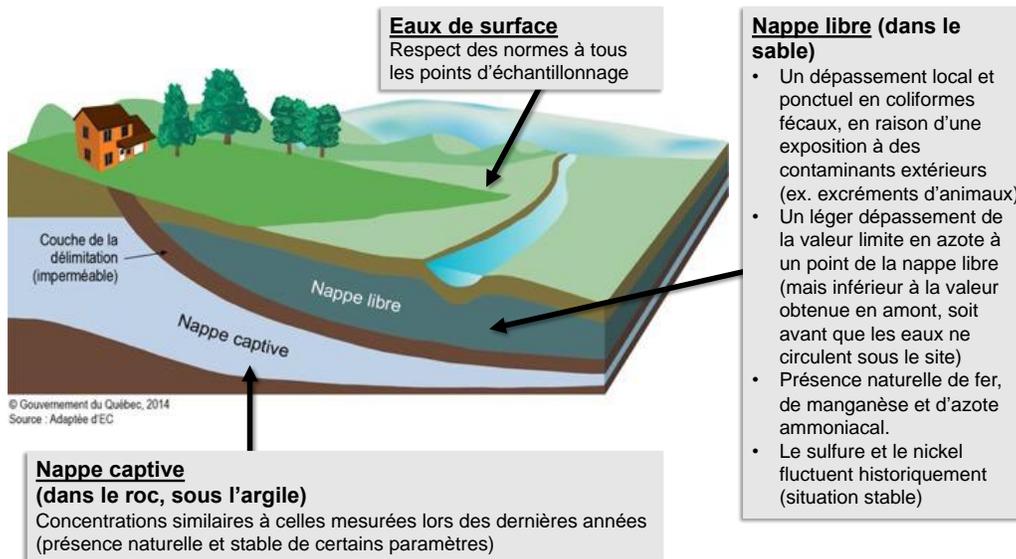
Lors de cette présentation, les membres ont questionné WM sur la localisation des points d'échantillonnage. WM a expliqué que pour les eaux de surface, les échantillons sont prélevés dans chaque sortie de fossé. Pour les eaux souterraines, le plan de surveillance, qui tient compte du sens d'écoulement des eaux, est validé par le ministère.

Par ailleurs, à la demande du Comité, WM a présenté les résultats du suivi hebdomadaire réalisé pour les eaux de surface (condition prévue au décret obtenu en 2013, lors de l'autorisation de la phase 3A). WM a expliqué que ce suivi vise à s'assurer que la présence de machinerie lourde sur le site n'a pas d'impact sur les eaux. En 2020, aucun hydrocarbure n'a été détecté et les matières en suspension ont toujours respecté les valeurs limites.

Enfin, WM a rappelé effectuer un suivi volontaire de sept puits résidentiels privés à proximité du site, et ce, chaque deux ans. Après la prise d'échantillon, un certificat d'analyse est remis aux propriétaires avec, s'il y a lieu, des instructions pour le nettoyage (il arrive que des coliformes fécaux, non liés aux activités du site, y soient observés).



Le suivi environnemental des eaux 2020 en bref



4. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec accueillant annuellement 50 000 tonnes et plus de matières résiduelles ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire.

WM a d'abord rappelé les deux types de structures utilisées pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule.
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules.



Ces infrastructures sont reliées à un système d'aspiration central.

Puis, WM a dressé le bilan des opérations de captage et de valorisation en 2021 :

- En 2021, WM a aménagé 25 puits verticaux et a renforcé la capacité de captage

- Une mise à niveau des soufflantes permettra de capter et de valoriser des quantités accrues de biogaz (nécessitera un débit moins élevé pour que le système fonctionne).
- Selon la saison, entre 75 et 100 % du biogaz capté est valorisé, de quatre façons :
 - Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
 - Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
 - L'hiver, le besoin en chauffage des serres Demers permet d'augmenter la quantité de biogaz valorisés
 - Source d'énergie du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
 - N'a pas été possible en 2020-2021 (incendie au CFER en janvier 2020)
 - Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux de lixiviation)
- Les biogaz ne pouvant être valorisés sont brûlés à la centrale de destruction des biogaz.
- WM est en analyse de différentes options pour maximiser la valorisation du biogaz durant toute l'année.

Les questions du Comité ont permis de fournir des précisions sur l'approche d'aménagement du réseau de captage. WM a expliqué, par exemple, qu'en complémentarité aux tranchées et aux puits, un système (drains tube) est installé directement sous l'une des membranes utilisées pour le recouvrement final. Cette approche permet de maximiser le captage, notamment dans les pentes. À la demande des membres, des images ont été fournies pour illustrer cette technique.

Les membres ont également demandé un complément d'information sur la technique utilisée pour réaliser l'ancrage entre les puits de captage et le recouvrement final.

Enfin, en réponse à une question, WM a précisé qu'après la combustion, la torchère émet du CO₂, un gaz qui a un impact beaucoup moins important en termes de GES que le méthane initialement présent. Un échantillonnage annuel permet de confirmer la destruction de plus de 98 % du méthane.

SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les **résultats des suivis effectués sur le terrain** pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.



EAUX DE LIXIVIATION

Les eaux de lixiviation sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées au réseau d'égouts pour être traitées une seconde fois à l'usine d'épuration municipale. Une entente avec la Ville prévoit une limite pour la charge en azote ammoniacal qui peut être acheminée au réseau municipal.

WM a partagé le bilan des eaux de lixiviation pour l'année 2020, montrant que les concentrations en azote ammoniacal ont largement respecté les limites fixées par l'entente avec la Ville (à titre indicatif, les charges transmises par WM représentent environ 0,07 % de l'azote ammoniacal total transmis au système de la Ville.)

Le Comité s'est informé quant à la fréquence d'échantillonnage de ces eaux et les raisons expliquant la variation de la norme au courant de l'année. WM a répondu que l'échantillonnage est hebdomadaire et que la norme fluctue selon la capacité de la Ville à effectuer le traitement (avec la chaleur estivale, il est possible d'en traiter davantage).

Il a également été précisé que les eaux qui s'infiltrent dans les cellules d'enfouissement sont pompées en continu, prévenant toute accumulation. Le système est en place dans l'ensemble du site, même si les phases plus anciennes génèrent des quantités beaucoup moins importantes d'eaux de lixiviation.

5. SUIVIS SONORES

WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel, réalisé depuis 2014, ainsi que les résultats obtenus.

Comme l'exige le ministère, une fois par année, les niveaux de bruit sont enregistrés pendant 24 h, et ce, à quatre points répartis sur le site. WM enregistre également le bruit à quatre points de référence hors site, afin de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du lieu d'enfouissement.

Le suivi réalisé en 2021 indique que la norme est respectée, en tenant compte de ces éléments :

- Sur les rues de la Pintade, Dominique et de la Cordelle, les valeurs au point de référence étaient supérieures à celles des points de mesure, de sorte que cela n'est pas considéré comme un dépassement.
- Sur le boulevard Saint-Joseph, un dépassement a été noté, en soirée, par rapport au point de référence. Après analyse, la firme externe a conclu que le bruit était principalement causé par la circulation.

En réponse à des questions du Comité, WM a indiqué que les points de mesures peuvent varier légèrement selon la volonté des propriétaires d'accueillir les équipements sur leur terrain. Par ailleurs, un membre a souligné que les bruits les plus perceptibles sont liés au camionnage sur la rue Gagnon et à la balance, et non aux opérations en tant que telles (depuis la modification des alarmes de recul au site).

6. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES



Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés sur le site pour éviter l'érosion, en partenariat avec le GARAF (le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), qui utilise le site comme laboratoire à grande échelle.

En 2021, des activités d'inventaires, de suivi de la qualité de l'eau et de mise en valeur de la faune et de la flore ont été réalisées. En outre, ce sont 12 450 végétaux, dont 8250 arbres, qui ont été plantés sur la propriété et dans le secteur de la sablière.

Par ailleurs, plusieurs espèces ont pu être observées sur la propriété telles que :

- Herpétofaune : tortue des bois, salamandre cendrée...
- Grande et moyenne faune : renard roux, cerf de Virginie...
- Faune ailée : pygargue à tête blanche, grand héron...

Le bilan du reboisement est présenté à l'annexe 2.

VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES

En 2019, WM a amorcé, en collaboration avec l'entreprise Ramo (anciennement « Raméa phytotechnologies »), un projet expérimental visant à valoriser le lixiviat par l'irrigation d'une nouvelle plantation de saules aménagée sur les secteurs plus anciens du site.

Plus précisément, ce projet consiste à réutiliser le lixiviat généré dans la phase 1 afin d'irriguer une plantation de huit hectares sur le site. Ce lixiviat est moins chargé que celui des zones d'enfouissement plus récentes; ainsi, les saules sont en mesure d'absorber les nutriments qu'ils contiennent pour croître plus rapidement, traitant naturellement les eaux par la même occasion. Les tiges de saules seront ensuite collectées périodiquement pour en faire un usage commercial (sous forme de murs antibruit, de biomasse ou de paille).

Ce projet fait suite à un essai débuté au site de Sainte-Sophie en 2018, supervisé par des instituts de recherche, et ayant pour l'instant des résultats prometteurs.

Au site de Saint-Nicéphore, en 2021, la plantation a fait l'objet d'une première récolte, ainsi que d'opérations de renforcement du système racinaire.

Les volumes d'irrigation pour 2020 et 2021 ont été les suivants :

- 2020 : 413 m³ (début de l'irrigation retardé, en lien avec la COVID-19)
- 2021 : 7400 m³ (première année d'irrigation complète)

Ce volume a permis de produire environ 200 tonnes de matières sèches (biomasse), ce qui représente l'équivalent de 360 tonnes de CO₂ captées.

Le Comité s'est informé sur la vitesse de croissance des saules, la superficie de la plantation et les possibilités futures pour ce type de plantation. WM a confirmé que pour réaliser la plantation, certains puits de captation des biogaz avaient dû être retirés (après avoir vérifié que la zone associée ne produisait plus de biogaz, et avisé le ministère). WM a également précisé qu'en environ 2 % du volume de lixiviat total généré par le site est irrigué par les parcelles de saules actuelles, le reste étant traité à l'usine.

Le Comité a aussi vérifié si une telle plantation pourrait poser un risque de contamination des eaux de surface. WM a expliqué qu'une berme a été aménagée au pourtour de la zone irriguée afin de prévenir le ruissellement du lixiviat vers l'extérieur. Par ailleurs, l'irrigation se fait au besoin, et non en continu, et ce, grâce à un système permettant de connaître le besoin en eau des racines. Enfin, un suivi hebdomadaire est réalisé par Ramo pour s'assurer qu'il n'y a aucun impact sur les eaux.

Croissance de la plantation de saules de 2019 à 2021



16 juillet 2019

17 août 2020

Été 2021

MAISON GARAF

En novembre 2021, les membres ont visité la maison GARAF, une résidence acquise par WM, devenue un lieu d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du primaire et du secondaire. Le bâtiment a été inauguré en 2020.

M. Pablo Desfossés, coordonnateur du GARAF, a indiqué qu'une phase 2 était en cours d'élaboration. Elle comprendra un développement additionnel à l'arrière de la maison, permettant de valoriser le bois issu du déboisement du site.

7. BILANS DES ANNÉES 2020 ET 2021

L'année 2021 a été l'occasion de partager un bilan des deux dernières années (certains éléments du bilan 2020 ayant exceptionnellement été reportés pour alléger les ordres du jour, en raison de l'annulation de la rencontre de mars).

CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu de la réglementation en vigueur, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds de fermeture. Cette exigence vise à assurer leur capacité à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans.

L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

Avant l'autorisation de la phase 3B, le fonds de fermeture concernait uniquement la phase 3A. Le montant total à accumuler a été fixé par le ministère à 4,9 M\$ et a été atteint à la fin 2019. Ainsi, WM a suspendu ses contributions, tout en conservant l'obligation de renflouer le fonds si celui-ci passait sous le seuil établi.

En date du 31 octobre 2021, la fiducie s'élevait à 5,4 M\$.

Avec l'autorisation de la phase 3B, le montant à accumuler sera révisé à la hausse pour tenir compte de la poursuite des opérations, portant le nouvel objectif à 14,7 millions \$ d'ici 2032.

Enfin, pour ce qui est des anciennes zones, un autre mécanisme est prévu, soit une lettre de crédit d'un montant de 11 millions \$, renouvelable annuellement.

CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

Pour l'année 2020, les montants accumulés par WM ont été de :

- 0,27 \$ la tonne pour le fonds d'urgence, soit 86 375 \$
- 0,81 \$ la tonne pour le fonds d'action, soit 263 933 \$
- Total : 350 308 \$

Le Comité s'est informé de la responsabilité financière de WM en cas d'incendie et d'intervention du service municipal, à savoir si le fonds d'urgence finançait ce genre de situation. WM a expliqué que non; les frais seraient couverts par l'entreprise, et non par ce

fonds. WM possède également des équipements afin d'intervenir efficacement en cas d'événement mineur sur le site (peu fréquent).

CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents. Cette année encore, aucune pyrotechnie n'a été utilisée. WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2021, qui montrent que l'affluence annuelle moyenne diminue depuis 2009.

BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2021, quatre plaintes ont été enregistrées, soit :

- Trois (3) plaintes en lien avec les odeurs
 - Deux de ces plaintes étaient liées aux odeurs occasionnées par la réception de carcasses de poulet pendant la grève des abattoirs de 2021.
 - En réponse à cette situation :
 - WM a effectué le recouvrement dès la réception des matières odorantes, et l'identification des secteurs odorants.
 - WM a suspendu la réception de ce type de chargement pour un certain temps.
- Une (1) plainte en lien avec l'envol de résidus
 - Cette plainte concernait des résidus légers qui se sont envolés aux abords et en dehors des limites du site d'enfouissement, ce qui peut survenir lors des jours de grands vents, lors de l'ouverture des portes des camions (plus propice en 2021, sachant que les opérations avaient lieu en hauteur).
 - Le Comité a souligné le besoin de prévenir cette situation non seulement pour les résidences, mais également les milieux naturels à proximité.
 - En réponse à cette situation :
 - WM a mis en place une équipe de ramassage, du printemps à la fin de l'automne.
 - Des clôtures sont aussi utilisées autour de la propriété.
 - Dans un second temps, WM a mis en place une nouvelle pratique, soit le recouvrement immédiat des matières résiduelles lors des journées venteuses.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au : www.vigilancewmst-nicephore.org.

BILAN DES VISITES DU MINISTÈRE

Au cours de l'année 2021, six visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, une inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée sont réalisées par le ministère. Lors des six visites de 2021, les installations ont été jugées conformes à la réglementation.

Le Comité a cherché à obtenir davantage d'information sur le déroulement de ces visites. WM a expliqué que le ministère n'avise pas avant son arrivée au site et détermine ce qui sera inspecté (exceptionnellement, en période de pandémie, un avis est fourni à l'avance, pour permettre à WM de mettre en place les mesures nécessaires).

Enfin, le Comité a proposé de planifier la participation du ministère à l'une des rencontres, afin que celui-ci puisse présenter son travail.

Le registre de ces visites est présenté à l'annexe 4.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

L'année 2021 a fait l'objet de plusieurs développements concernant le futur de la propriété, desquels le Comité a été tenu informé.

PROLONGEMENT DES OPÉRATIONS SUR LES PHASES 2 ET 3A

WM a fourni de l'information sur les avenues déployées pour assurer la continuité des opérations au site, dans l'attente de l'autorisation de la phase 3B :

- Retour sur les cellules 5 à 8 de la phase 2, dans le but d'utiliser l'espace rendu disponible par la compaction naturelle des déchets enfouis au fil des ans
- Rehaussement du profil des déchets d'environ six mètres sur les phases 2 (cellules 5 à 8) et 3A

Ces deux avenues ont fait l'objet d'une demande et d'une autorisation du ministère.

Les membres ont effectué un suivi de ces travaux tout au long de l'année, et ont posé diverses questions pour s'assurer que ces opérations n'auraient pas d'impact sur l'écoulement des eaux, l'intégration visuelle, les odeurs perçues et l'intégrité du réseau de captage.



Sur la phase 2, WM a recouvert les matières avec de la paille, dans laquelle du neutralisant d'odeurs avait été injecté

WM a expliqué, par exemple, avoir mis en place des mesures spécifiques, qui semblent avoir été efficaces, pour prévenir les odeurs associées à la réouverture d'anciennes cellules.

PROJET D'EXPLOITATION DE LA PHASE 3B

En 2021, le Comité a été tenu informé de l'avancement du projet de phase 3B et de son autorisation, à l'automne 2021, par le gouvernement du Québec, permettant ainsi la réalisation des travaux d'aménagement des premières cellules.

Le Comité a notamment questionné WM sur les méthodes de construction des tranchées et l'état d'avancement des travaux du mur sol bentonite, et invité WM à faire des communications citoyennes au sujet de ces travaux.



Aménagement du mur sol-bentonite, qui ceinturera la zone 3B

SUIVIS SUR LES ENGAGEMENTS ET PROJETS LIÉS À LA PHASE 3B

DÉMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU SITE

En 2021, les membres ont demandé un suivi sur la relocalisation potentielle de l'entrée du site, une avenue que WM s'était engagé à évaluer dans le cadre du projet de phase 3B, et ont réitéré l'importance de ce projet pour le voisinage immédiat. L'approche préconisée permettra d'éloigner l'entrée des résidences et de limiter l'accumulation de camions sur la route 143, en incluant une aire d'attente sur la propriété.

WM a expliqué avoir dû attendre l'autorisation de la phase 3B pour pouvoir enclencher le processus officiel et a confirmé que la relocalisation ira de l'avant. La mise en service est prévue au cours de l'année 2023.

Le Comité s'est aussi informé sur le futur de l'entrée actuelle (toujours en analyse) et sur la consultation réalisée auprès des propriétaires à proximité de la future entrée. Un membre a également transmis des suggestions pour l'aménagement de la nouvelle entrée.

PROJET DE COMPENSATION POUR LA PERTE DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

En vertu du décret d'autorisation de la phase 3B, WM doit prévoir une compensation pour la perte de milieux humides et hydriques occasionnée par la réalisation du projet. Cette compensation peut se faire sous la forme d'un projet, ou d'un montant financier.

Deux projets, déjà présentés au Comité, étaient en cours de développement sur la propriété. En raison de la complexité technique d'une telle avenue, WM a finalement pris la décision d'opter pour une compensation financière, comme souhaité par le ministère.

C'est donc un montant de 2,6 millions de dollars qui a été versé au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État; il permettra éventuellement à des groupes de procéder à l'aménagement de nouveaux milieux humides.

Le détail des engagements de WM en lien avec le projet de phase 3B est disponible en ligne : www.wm-drummondville.org/activites-futures/

9. AUTRES DOSSIERS

AUDIENCES GÉNÉRIQUES DU BAPE

En 2021, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat de tenir des audiences génériques sur la gestion des résidus ultimes au Québec, afin de broser un portrait de l'élimination actuelle et capacité d'élimination future.

WM a informé le Comité de l'avancement de ces audiences, et a expliqué sa contribution à certaines des étapes.

Le rapport du BAPE a été déposé en janvier 2022. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>.

ACQUISITION D'UN CAMION À L'EAU

WM a annoncé, dans la lignée d'une proposition du Comité, avoir fait l'acquisition d'un nouveau camion à l'eau, alimenté à l'eau de pluie, afin d'optimiser le nettoyage de la route à proximité du site. Celui-ci est utilisé ponctuellement, en fonction des besoins, et lorsque la météo le permet (aucun risque de gel), en complémentarité avec le camion-balai.

10. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa 13e année d'activités régulières. Il informe la communauté de ses travaux en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

En 2021, l'année a été riche en échanges pour le Comité. Les membres ont effectué un suivi attentif de différents dossiers environnementaux, incluant la qualité des eaux, la gestion du biogaz et les études de bruit. Le Comité a aussi été tenu informé des étapes ayant mené à l'autorisation de la phase 3B, échangé sur les travaux sur les phases 2 et 3A et demandé des compléments d'information variés.

En outre, les membres ont relayé les préoccupations du milieu et formulé des propositions pour favoriser la bonne cohabitation avec le voisinage immédiat, menant à la mise en place de mesures concrètes : mise en place de nouvelles pratiques pour limiter l'éparpillement des matières par périodes de grands vents, acquisition d'un camion à l'eau pour optimiser le nettoyage de la route 143, et planification d'activités d'échanges avec le milieu (à venir en 2022).

Enfin, en 2021, le Comité a eu l'occasion de visiter la maison GARAF, inaugurée en 2020.

L'année 2022 s'annonce aussi bien occupée pour les membres, sachant que plusieurs thématiques, reportées en 2021, seront intégrées au nouveau calendrier. En plus des suivis habituels, les membres se pencheront notamment sur l'aménagement de trois premières cellules de la phase 3B et de leur mise en service, ainsi que des engagements pris par WM, incluant la relocalisation de l'entrée du site. Si la situation sanitaire le permet, le Comité pourra également visiter le site à nouveau.

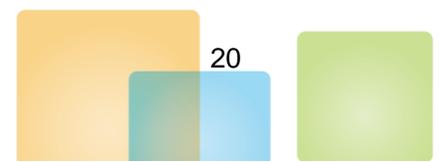
ANNEXE 1

CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL



PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE
VERSION 2021

| 24 mars 2021 TRIMESTRE 1 | 9 juin 2021 TRIMESTRE 2 | 1 septembre 2021 TRIMESTRE 3 | 24 novembre 2021 TRIMESTRE 4 |
|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Bilan de l'année écoulée (2020) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ▪ Contribution au fonds de fermeture ▪ Bilan des visites du MELCC ▪ Varia | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eaux de surface ▪ Eaux souterraines ▪ Puits résidentiels ▪ Varia | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biogaz ▪ Bilan des GES ▪ Eaux de lixiviation ▪ Suivi sonore annuel ▪ Projets environnementaux et communautaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Stabilisation des berges ▪ Maison GARAF ▪ Valorisation du lixiviat par irrigation de saules ▪ Valorisation du bois coupé ▪ Varia | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ▪ Lettre de crédit (renouvellement) ▪ Contrôle des goélands ▪ Bilan annuel des plaintes ▪ Bilan des visites du MELCC ▪ Plan d'urgence ▪ Varia <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de recherche de l'Université de Sherbrooke |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi - exploitation de la phase 2 ▪ Suivi - projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi - exploitation de la phase 2 ▪ Suivi - projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi - exploitation de la phase 2 ▪ Suivi - projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi - exploitation de la phase 2 ▪ Suivi - projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC |



ANNEXE 2 BILAN DU REBOISEMENT

| BILAN : 124 337 ARBRES ET ARBUSTES PLANTÉS | | | |
|---|-----------------|--|----------------|
| Année | Arbustes | Tiges (saules, spirée, cornouiller) | Arbres |
| 2009 | 1 456 | | 1 456 |
| 2010 | 336 | | 1 581 |
| 2011 | 800 | | 8 500 |
| 2012 | 975 | 1 500 | 9 268 |
| 2013 | | 800 | 11 574 |
| 2014 | 220 | | 12 698 |
| 2015 | 200 | 800 | 11 115 |
| 2016 | | | 12 290 |
| 2017 | | | 8 185 |
| 2018 | | | 10 282 |
| 2019 | 1 490 | 396 | 6 851 |
| 2020 | | | 9 182 |
| 2021 | 1 200 | 3 000 | 8 250 |
| Sous-total | 6 677 | 6 496 | 111 164 |
| TOTAL | 124 337 | | |

ANNEXE 3 BILAN 2021 DES PLAINTES

| REGISTRE 2021 DES PLAINTES | | | | |
|----------------------------|--|------------------------------------|---|---|
| Date de la plainte | Température | Secteur | Nature de la plainte | Mesure(s) corrective(s) |
| 15 avril 10h45 | 10°C Vent N-E / Direction variable durant la journée | Voisin du site | Tornade de papier sortant directement des camions ayant atterri sur son terrain | Équipe mandatée pour le ramassage de papier lorsque ce type de situation survient |
| 1er juillet 11h00 | 24°C | Voisin du site - Club du Faisan | Odeurs | Limitation des entrées de matières odorantes |
| 27 juillet 9h00 | 20°C | Voisin du site - Club du Faisan | Odeurs | Arrêt complet des entrées de matières odorantes |
| 13 septembre 17h40 | 6°C | Voisin du site Club du Faisan | Odeurs | Ajout de recouvrement aux secteurs plus odorant |